



Formulaire des adhérents

BASKET-BALL

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles les adhérents de la section Basket-Ball de l'UAS peuvent accéder aux activités sportives. Il est valable à partir du 1^{er} Septembre 2020, et a été instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19.

Ce formulaire est établi en l'état actuel de nos connaissances sanitaires et des décisions gouvernementales. Il sera régulièrement réévalué et si nécessaire réadapté à l'aune de l'évolution de la situation, toujours dans un souci prioritaire de protection de l'ensemble de nos publics.

Il est **OBLIGATOIRE** d'adhérer et de Signer ce formulaire afin de pouvoir participer aux entraînements/ compétitions organisées au sein du club UAS SAINT CLOUD Basket.

PROTCOLE REPRISE « SPORT AMATEUR » et ACTIVITES « VIVRE ENSEMBLE »

COMED FFBB Pôle Compétitions et Vivre Ensemble

Période à compter du 14 août 2020.

Suite au Décret n° 2020-1035 du 13 août 2020 modifiant le Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, des aménagements ont dû être apportés, susceptibles d'évolutions au regard de la situation sanitaire A date, deux départements (Paris et Bouches-du-Rhône) sont désormais classés en zone de circulation active du virus (Ministère des Solidarités et de la Santé), autorisant ainsi les Préfets à prendre des mesures plus restrictives notamment en ce qui concerne les rassemblements.

« Ce protocole ne peut être mis en œuvre qu'en cas d'accord préalable de l'utilisation de l'espace public par la Collectivité Territoriale, propriétaire de l'équipement sportif. Quoiqu'il en soit un dialogue est à poursuivre entre les différentes parties prenantes, propriétaires, clubs, ... ».



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

I] Préambule adhérent

Je m'engage à m'inscrire obligatoirement aux séances encadrées par nos éducateurs pour ainsi permettre la mise en place d'un suivi en cas de contamination de l'un des participants.

Les moments de partage de repas, pique-niques, pots, sont interdits dans l'enceinte des gymnases. Le respect des gestes barrières et le port du masque doivent être systématiques dès lors que nous ne sommes pas en train de pratiquer (accès au gymnase et aux tribunes).

Ceci concerne : Les officiels, joueur/ses de tous niveaux (hors secteur professionnel), pratiquants(es) d'animation ou d'activités de Basket (Mini-Basket, Basket Santé, Loisir...) et encadrants(es).

A) Préconisations sanitaires à prendre avant de se rendre au Basket : S'assurer de son état de santé :

Vérifiez chaque matin l'absence de symptômes (fièvre, toux, maux de tête, courbatures, perte de goût ou d'odorat...) : au moindre symptôme, ne prenez aucun risque, restez chez vous, informez le référent de l'association et consultez un médecin.

Préconisations communes :

- * Je ne suis pas dans un foyer ayant un cas de covid-19 déclaré depuis moins de 24 jours
- * J'ai un bon état de santé général
- * Je ne vis pas avec une personne fragile (>70 ans, pathologies chroniques, tec...).
- * Si j'ai eu des symptômes faisant suspecter une infection covid-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées), ces symptômes ont débuté depuis plus de 24 jours et ont pris fin depuis 48h.

Préconisations spécifiques à la pratique du Basket-Ball :

- * Se doucher et avoir les cheveux lavés
- * S'assurer que sa tenue de pratique a bien été lavée
- * Avoir les mains propres et les ongles correctement coupés
- * Être allé aux toilettes avant la séance
- * Mettre son masque lorsque nous ne sommes pas en activité Basket
- * Mettre sa tenue de pratique sous un survêtement ou une veste pour ne pas la salir pendant le trajet et éviter les phases d'habillage et de rhabillage dans les tribunes.
- * Prendre un sac à l'intérieur duquel doivent figurer des mouchoirs jetables non utilisés, son Gel hydroalcoolique, sa bouteille d'eau et une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème.



Se laver très
régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude ou
dans un mouchoir



Utiliser un
mouchoir à usage
unique et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter les
embrassades

A) Sur le lieu de pratique du Basket-Ball

Les premiers gestes :

Dès que le/la Basketteur(es) arrive sur le lieu et peu importe le mode de transport utilisé, il est demandé impérativement de :



Se laver/se désinfecter les mains / poignets.



Lire et appliquer la fiche sanitaire sur les gestes barrières

B) Lieux de Pratique

Les pratiques de sports collectifs (dont le basketball) sont mises en œuvre après autorisation préalable :

- De la collectivité locale et/ou du propriétaire de l'équipement sportif pour l'utilisation de l'espace public.
- Du Préfet pour les manifestations ou événements sur la voie publique ou les lieux ouverts au public (Établissements Recevant du Public de type X ou PA au-delà de 1500 personnes).
- L'accès aux vestiaires est interdit. Ils seront fermés.
- Le respect des mesures barrières :
 - la distanciation physique d'au moins 1 mètre et donc d'un espace libre de 4 m² autour d'une personne.
 - l'hygiène des mains et le nettoyage des objets (surtout s'ils sont manipulés par plusieurs joueurs) ainsi que des espaces partagés.
 - le respect strict du port du masque grand public, couvrant le nez et la bouche.
- Sont à encourager :
 - le changement de vêtements et la prise des douches à domicile.
 - la possession et l'utilisation par chaque pratiquant ou intervenant de son propre matériel (gel hydroalcoolique, masque, etc).
 - Le sens de circulation à respecter IMPÉRATIVEMENT, pour éviter tout croisement. Il devra être visible de tous au sein du gymnase.
 - La restauration sur place est interdite ; les salles de convivialité ou de bien-être sont fermées.



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Mise en place des mesures sanitaires à l'accueil du lieu de pratique:

- * L'adhérent arrive en tenue de sport avec son propre matériel
- * L'adhérent apporte son kit sanitaire spécial Covid-19 : 2 masques, 1 flacon de gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes
- * Respecter la distance de sécurité entre chaque Praticant et son accompagnant, celle-ci doit être d'1 m minimum des suivants
- * Répondre au questionnement sanitaire
- * Lavage des mains à l'aide de gel hydroalcoolique
- * L'adhérent porte un masque avant et après la sortie
- * L'adhérent ne pourra pas bénéficier des vestiaires avant et après la séance

Mesures sanitaires au démarrage de la séance :

- * Un encadrant accompagne le pratiquant non autonome.
- * Chaque pratiquant doit se rendre sur le lieu indiqué par l'enseignant en respectant les règles de distances sécuritaires, afin que chaque pratiquant sache où il doit se changer. (Place dans les tribunes).
- * Le pratiquant dépose son sac à cet emplacement et retire son survêtement en-dessous duquel il y a sa tenue pour la pratique du Basket-Ball.
- * Les autres effets personnels doivent rester dans le sac (téléphone, etc).

CONDITIONS DE PRATIQUE

Distanciation : La règle des deux mètres entre pratiquants ne s'impose qu'en dehors de la pratique. Elle est assouplie (les 2m ne s'imposent pas) lorsque la pratique, par sa nature même, ne le permet pas.

Règles d'hygiène : joueur/pratiquant/encadrant/officiel/public :

- o Lavage régulier des mains avec savon ou solution hydro alcoolique avant et après la pratique
- o Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- o Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle
- o Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux
- o Nettoyage des ballons entre chaque séquence



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

- o Lavage des chasubles après chaque utilisation
- o Règles de distanciation appropriées pour les joueurs et pratiquants entre les exercices, les séquences
- o Règles de distanciation de 2m pour l'encadrant
 - o Port du masque recommandé pour le coach et le staff au cours d'une séance d'entraînement (les joueurs/ses n'en portent pas en phase de jeu). Obligation du port du masque dans les tribunes.
- o Durant la rencontre, l'entraîneur principal et les joueurs/ses sur le banc peuvent être dispensés du port du masque, sous réserve du respect des règles de distanciation. Il est en revanche obligatoire pour les autres personnes présentes sur le banc
- o Port du masque obligatoire pour tous les officiels présents à la table de marque pendant la rencontre, statisticiens inclus
 - o Si une des deux équipes ne respecte pas le protocole sanitaire lors d'une rencontre non officielle (y compris avec une équipe d'un autre pays), aucun arbitre n'officiera, même s'il a été désigné au préalable ; les frais de déplacement des officiels seront à la charge de l'organisateur ; cette situation n'est normalement pas possible pour une rencontre officielle.
- o Règles de distanciation ordinaires pour le public et port du masque obligatoire
- o Éviter les animations et toutes actions protocolaires ne permettant pas l'application des mesures de prévention et le respect des gestes barrière en vigueur (serrage de mains à l'entrée des joueurs sur le terrain, remise de trophée en fin de match etc...).

Protocole d'hygiène du matériel :

Lorsque la pratique s'organise avec un matériel personnel, ce dernier ne doit être ni échangé ni partagé, quelle que soit sa nature. Si le cadre de l'activité impose un matériel à usage collectif, ce dernier fait l'objet d'un protocole d'hygiène écrit et contrôlé par le responsable de la structure remis à l'utilisateur ou affiché.

Ce protocole devra comporter :

- o La désinfection et le nettoyage des ballons, des tables de marque, des bancs et autres équipements à usage collectif avant chaque match/séquence d'entraînement
- o L'obligation, pour le référent COVID, de veiller à l'exécution de ces tâches systématiques et d'assurer une traçabilité.



Se laver très
régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude ou
dans un mouchoir



Utiliser un
mouchoir à usage
unique et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter les
embrassades

SUIVI DES PRATIQUANTS

Auto diagnostic

Les encadrants en lien avec le manager Covid-19 devront refuser l'accès aux personnes présentant certains de ces symptômes :

- o Fièvre
 - o Frissons, sensation de chaud/froid
 - o Toux
 - o Douleur ou gêne à la gorge
 - o Difficulté respiratoire au repos ou essoufflement anormal à l'effort
 - o Douleur ou gêne thoracique
 - o Orteils ou doigts violacés type engelure
 - o Diarrhée
 - o Maux de tête
 - o Courbatures généralisées
 - o Fatigue majeure
 - o Perte de goût ou de l'odorat
 - o Élévation de la fréquence cardiaque de repos
 - o Autres : ...
- o Tenir, sous réserve de leur accord, un listing des personnes présentes sur chaque temps de pratique, permettant de les identifier et permettre, le cas échéant, aux Agences Régionales de Santé de prévenir les personnes ayant potentiellement été en contact avec une personne contaminée. Il est rappelé que les entrainements se déroulent sans public
- o En cas de doute ou de suspicion d'un cas Covid-19, isoler la personne et procéder au nettoyage des zones où elle a été. Informer du potentiel déclenchement de la procédure avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) si le cas s'avérait positif par la suite.
- o Obligation est faite de signaler tout symptôme à l'employeur ou à l'organisateur de l'événement (manager ou référent Covid-19 notamment)
- o Il est possible, à tout moment et de sa propre initiative, de décider de faire un test, celui-ci devant, pour une meilleure efficacité, être réalisée dans les 7 jours suivants le contact avec la personne malade mais vous ne serez pas contactés par l'ARS.

Pour trouver le centre le plus proche de votre domicile et/ou de votre lieu de vacances, nous vous invitons à consulter la page « les lieux de dépistage » du site de l'Agence Régionale de Santé de l'endroit où vous êtes.

Pour l'Île-de-France : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/covid-19-lieux-dedepistage-en-ile-de-france>.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sous le lien suivant :

https://solidaritessante.gouv.fr/IMG/pdf/a4-covid19-personne_contact.pdf.



Se laver très
régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude ou
dans un mouchoir



Utiliser un
mouchoir à usage
unique et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter les
embrassades

Conduite à tenir en cas de personne diagnostiquée positive au Covid-19

→ L'organisateur doit déclarer le cas à l'ARS (Agence Régionale de Santé) du lieu de l'événement et du lieu de résidence de la personne diagnostiquée positive si différent à des fins de déclenchement de la procédure de recensement des cas contacts à risques.

→ La **personne testée positive** est isolée jusqu'à guérison complète et/ou de celle de tout son foyer ou pendant 14 jours.

→ Les **cas contacts à risques** sont contactés par les enquêteurs sanitaires de l'Assurance Maladie pour organiser leur prise en charge rapide :

o Concernant le test virologique (RT-PCR) :

- ♣ Le test est immédiat pour les personnes qui vivent avec la personne testée positive
- ♣ Le test doit être fait au 7ème jour après le dernier contact avec la personne testée positive ; les enquêteurs peuvent préconiser un test plus tôt après l'échange qu'ils auront eu avec la personne contact à risque
- ♣ Si un test a été fait avant le 7ème jour, les enquêteurs inviteront la personne à refaire un test à une date qu'ils détermineront ensemble

o Concernant les mesures d'isolement :

• Les enquêteurs vont demander aux personnes de rester isolées, de porter un masque en présence d'autres personnes et de surveiller leur état de santé jusqu'au résultat du test généralement disponible dans les 24 heures :

* **Si le test est positif** : isolement strict et masque jusqu'à la guérison complète ou celle de toutes les personnes du foyer

* **Si le test est négatif** : l'Assurance Maladie rappelle la personne pour donner les recommandations à suivre

→ **La personne contact à risque** est une personne qui, en l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact (= sans masque) :

o a partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable

o a eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (exemple conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque

o a prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins

o a partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

ACCUEIL DU PUBLIC

Dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire, les établissements couverts, les établissements de plein air, les stades ne peuvent accueillir du public que dans le respect des dispositions suivantes :

- Limitation à 5 000 personnes prolongée au-delà du 31 août 2020 sans limite dans le temps (à la date de rédaction de ce présent protocole)



Se laver très
régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude ou
dans un mouchoir



Utiliser un
mouchoir à usage
unique et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter les
embrassades

- Sens de circulation : pas de croisement ; tous les moyens doivent être mis en œuvre pour fluidifier le déplacement des personnes, de leur arrivée à leur sortie, y compris autour de l'enceinte
- Le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans
- Lorsque les personnes accueillies sont assises, une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble

Lorsque les personnes sont debout, elles doivent respecter une distanciation de 2m ; l'accès aux espaces permettant des regroupements est interdit, sauf s'ils sont aménagés de manière à garantir le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale.

Tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public est organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions des mesures d'hygiène. Par ailleurs, les organisateurs des rassemblements, réunions ou activités mettant en présence de manière simultanée plus de dix personnes adressent au préfet de département sur le territoire duquel la manifestation doit avoir lieu.

MANAGERS COVID-19 et REFERENTS COVID-19

Jusqu'à nouvel ordre, chaque structure fédérale affiliée doit désigner un Manager COVID-19 connu de tous les encadrants. **M.SALOMOND Fabien, responsable sportif de l'UAS basket sera votre contact au 06 24 59 07 22 en cas de besoin.**

Ses missions sont les suivantes :

- o Organiser et coordonner les mesures d'hygiène, y compris le protocole d'hygiène du matériel
- o Collecter les différents listings établis lors de la pratique
- o Vérifier que la signalisation pour les déplacements sur le site respecte les directives sanitaires
- o Rappeler l'ensemble des préconisations sanitaires dans l'enceinte sportive
- o Celui-ci peut être appelé par les encadrants pour des informations concernant la santé de ses pratiquants, pour le contenu d'une séance.

Le Manager COVID-19 ne pouvant être présent sur tous les entraînements ou tous les temps/lieux de pratiques des structures, il a toute latitude pour organiser l'action de « Référénts COVID-19 » qui peuvent assurer leurs missions sur un lieu et un laps de temps donné.

Le Référént COVID 19 intervient sous la responsabilité/coordination du Manager COVID-19.

RECOMMANDATIONS

La reprise d'activité physique doit être progressive. **Une visite médicale préalable à la reprise de licence ou à la reprise d'entraînement est obligatoire au sein de la section UAS SAINT CLOUD BASKET-BALL.**



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Je reconnais avoir reçu et compris les règles d'accès et les règles de vie et les mesures de prévention liées à l'activité «Basket-Ball» décrite dans ce formulaire et m'engage à les respecter dans leur intégralité sans exceptions.

Je reconnais avoir reçu et compris les règles d'accès, les règles de vie et les mesures de prévention du **Protocole UAS Saint-Cloud dans le cadre de la reprise de ses activités sportive** et m'engage à les respecter dans leur intégralité sans exceptions.

Je reconnais que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection, l'UAS ne peut garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19.

NOM :

Prénom :

Jour et Horaire de la séance :

Fait à :

Le :

Signature :

* Si mineur, merci de bien vouloir faire signer le représentant légal.

* Ce protocole est à imprimer, signer et à renvoyer par mail à l'adresse saintcloudbasket92@gmail.com et copie uas-saintcloud@orange.fr



Se laver très
régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude ou
dans un mouchoir



Utiliser un
mouchoir à usage
unique et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter les
embrassades

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque



1 Bien se laver les mains



2 Mettre les élastiques derrière les oreilles

ou



Nouer les lacets derrière la tête et le cou



3 Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher

Comment retirer son masque



1 Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques



2 Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter

ou



s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min



3 Bien se laver les mains à nouveau

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Lavage des mains avec du savon



1/ Mouiller abondamment
les mains.



2/ Appliquer le savon et frotter
paume contre paume.



3/ Bien savonner entre les doigts
et sur le dos des mains.



4/ Frotter au moins 30 secondes
en insistant sur le bord
et le dos des mains,
la paume, les pouces,
les ongles et les poignets.



5/ Rincer abondamment.



6/ Essuyer et sécher les mains
à l'aide d'un papier
essuie-mains à usage unique,
refermer le robinet
avec le papier et le jeter.

© INRS B. A. L. 2003

www.inrs.fr



institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles • 65, bd Richard-Lenoir 75011 PARIS • © INRS 2020, AA 043



Se laver très
régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude ou
dans un mouchoir



Utiliser un
mouchoir à usage
unique et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter les
embrassades